



PLAN D'AFFECTATION  
" LES MOULINS "

Approuvé par la Municipalité de Vevey dans sa séance du 15 janvier 2024  
Soumis à l'enquête publique du 07.06.2023 au 06.07.2023

Le Syndic : Au nom de la Municipalité le Syndic  
Le Secrétaire : Au nom de la Municipalité le Secrétaire  
Yvan Luccarini Grégoire Halter  
Yvan Luccarini Grégoire Halter

Adopté par le Conseil communal de Vevey dans sa séance du 14 mars 2024  
Approuvé par le Département compétent en date du 16 DEC. 2024

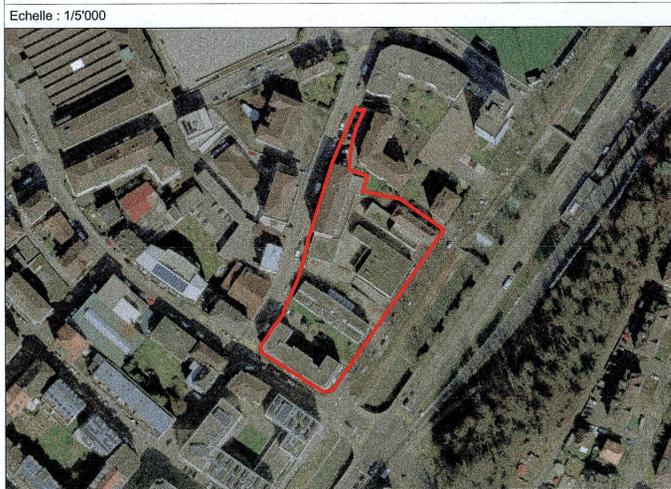
La Présidente : Sabine De Reggey  
La Secrétaire : Corinne  
La Chef de Département :  
LA CHIEFE DU DÉPARTEMENT  
DES ANCIENNES ET JEUNES

Entré en vigueur le : 16 DEC. 2024

Plan établi par CCE Lausanne SA Rue du Grand-Pré 2b - CP 320 CH - 1000 Lausanne 16	Plan certifié par	Modifié le 18.04.2023	Echelle 1:500	N° d'enquête publique
---	-------------------	--------------------------	------------------	-----------------------

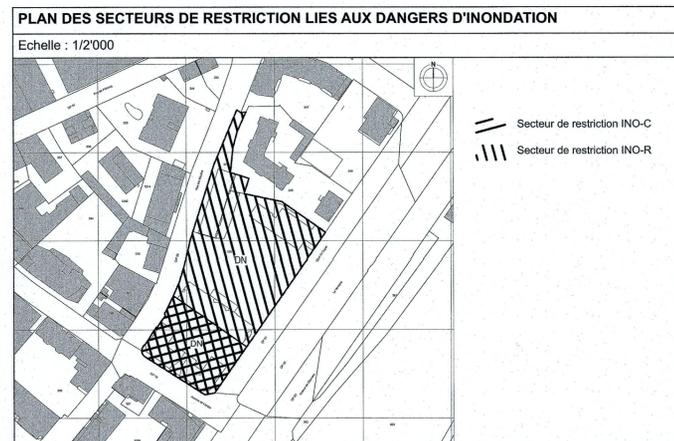
Volumes01\_MANDATS LAUSANNE1904 RP Rue des Moulins/SEVEUR.DA00  
ARCHITECTES/DAO EN COURS/01 PROJET/1904-PA Moulins\_en cours.dwg

SITUATION Coordonnées (m): 2'554'430 / 1'146'380

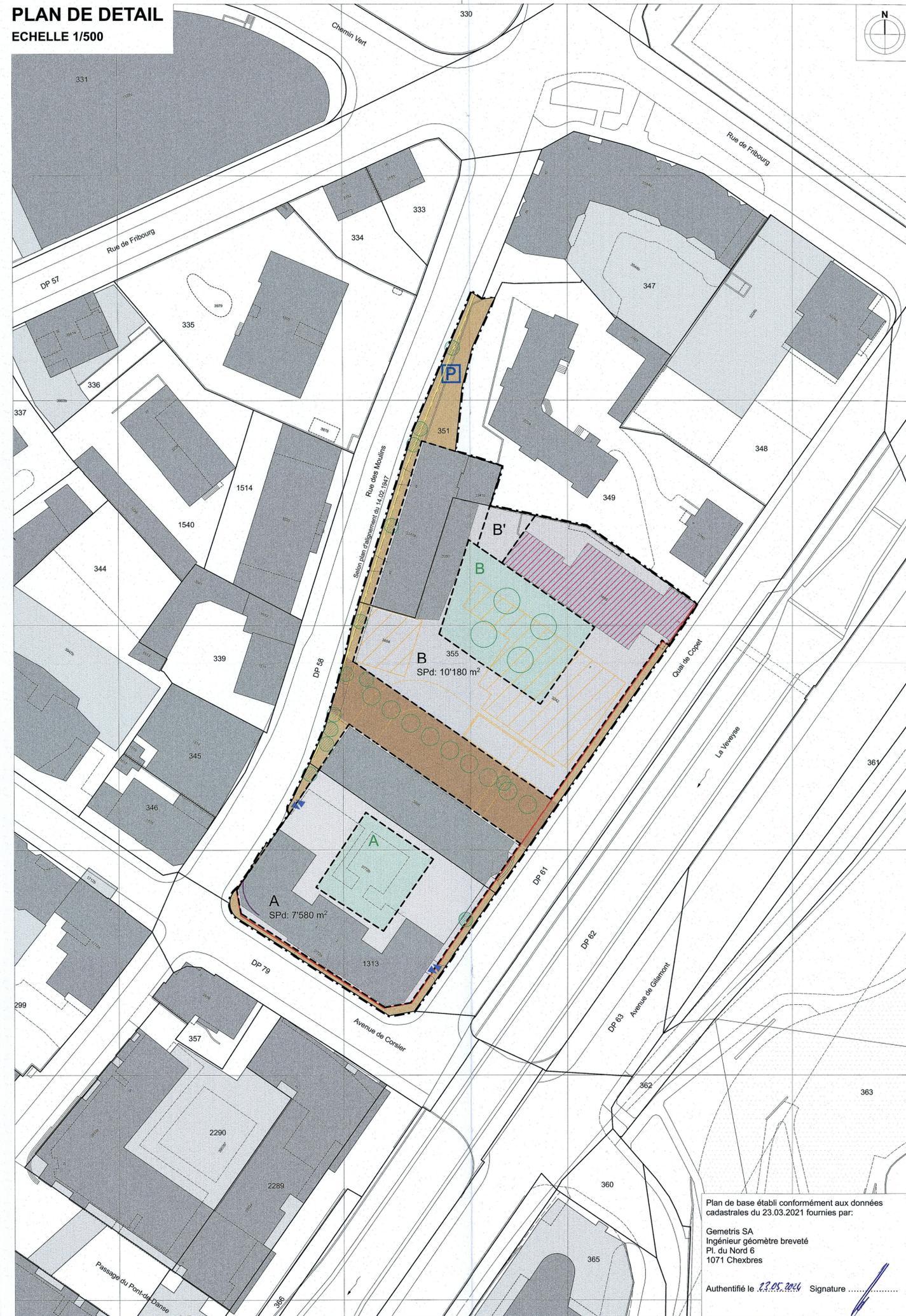


ETAT FONCIER actuel

N° de parcelle	Propriétaires	Surface (m <sup>2</sup> )
351	Retraites Populaires Institution de droit public	802 m <sup>2</sup>
355	Retraites Populaires Institution de droit public	4'178 m <sup>2</sup>
1313	Retraites Populaires Institution de droit public	1'772 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>6'752 m<sup>2</sup></b>



- Données générales
- Périmètre du plan d'affectation
  - Alignement du 14.02.1947 maintenu
  - Alignement du 14.02.1947 radié
  - Alignement nouveau
  - Bâtiments existants
  - Bâtiments à démolir
  - Bâtiment à maintenir
  - Périmètre d'implantation des constructions
  - Autres périmètres superposés : aires de transition avec la rue
  - Autre périmètre superposé : aire de la voie de mobilité douce publique
  - Autres périmètres superposés : aires des espaces ouverts
  - Accès aux parkings souterrains (principe impératif, implantation indicative)
  - Places de stationnement extérieur (principe impératif, implantation indicative)
  - Arbres existants
  - Arbre existant protégé
  - Arbres nouveaux (principe impératif, implantation indicative)



Plan de base établi conformément aux données cadastrales du 23.03.2021 fournies par:

Gemetris SA  
Ingénieur géomètre breveté  
Pl. du Nord 6  
1071 Chexbres

Authentifié le 23.05.2024 Signature .....